

conseil. Je pense que lorsqu'on compare ce projet de loi, particulièrement dans sa deuxième partie, sur la vie privée, et la «The Privacy Act» de 1974 qui a été votée au Congrès américain, on s'aperçoit que ce projet de loi est infiniment plus court que le projet de loi américain, ne serait-ce que parce que nous renvoyons trop de mesures au gouverneur général en conseil. Récemment, un comité parlementaire formé de députés de tous les partis est arrivé unanimement à la conclusion que, trop souvent, lorsque nous laissons les fonctionnaires édicter des règlements, il peut y avoir abus et violation des droits fondamentaux dans lesquels nous croyons.

Enfin, je voudrais mentionner, monsieur le président, au sujet de la question linguistique, qu'on va certainement, au cours du débat, parler d'une loi provinciale, la loi 22 du Québec, qui donne une certaine prééminence à la langue française au Québec. J'ai l'impression qu'à rebours, ou dans le sens contraire, on va alléguer que cette loi constitue une discrimination contre la langue anglaise au Québec. A cela, je voudrais rappeler l'article 15(1), et je cite:

Ne constitue pas un acte discriminatoire le fait d'adopter ou de mettre en œuvre des programmes... spéciaux destinés à supprimer, diminuer ou prévenir les désavantages que subit... un groupe...

Ce n'est pas le temps de discuter des bons points et des points moins intéressants du bill 22, mais il suffit simplement de laisser la réflexion suivante à mes honorables collègues: Les francophones des autres provinces, hors du Québec, seraient très heureux s'ils pouvaient avoir une loi protégeant la langue française dans les provinces où ils habitent, qui leur donnerait les mêmes droits que le bill 22 reconnaît à la minorité anglophone du Québec.

Je voudrais simplement leur rappeler ceci, qu'il n'y a aucun groupe de francophones au Canada, hors Québec, qui jouit de droits aussi étendus que ceux que le bill 22 reconnaît à la minorité anglaise du Québec. Ce qu'il faut se demander, c'est comment on peut parler de mesures également symétriques lorsque, en Amérique du Nord, 98 p. 100 de la population emploient couramment l'anglais, et que la minorité française est d'environ 2 p. 100. Si on pense que c'est la langue anglaise qui est menacée au Canada et en Amérique du Nord, alors qu'elle est parlée par 98 p. 100 de la population, je dirai que décidément il n'y a pas de plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Voilà, monsieur le président, quelques-unes des réflexions qui me viennent à l'esprit à ce stade de l'étude de ce projet de loi. J'espère qu'au cours de l'étude en comité nous pourrons, chacun d'entre nous, suggérer des modifications pour le raffermir, afin que le but fondamental de ce projet de loi soit la primauté de l'individu, la primauté de la personne humaine sur les institutions, ce qui pour nous, je pense, est la chose la plus importante, laquelle sera sauvegardée encore plus que dans cet effort qui constitue, bien sûr, une amélioration sur la situation actuelle, mais qui, à mon avis, devrait aller encore beaucoup plus loin.

[Traduction]

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter de ce qui est, à mon avis, un bill très important. Je suis également heureux que mon ami de Fundy-Royal (M. Fairweather) ait

*Droits de la personne—Loi*

donné le ton au débat en affirmant qu'il existait des problèmes auxquels il fallait s'attaquer, en amendant le bill, de telle façon qu'on puisse obtenir une mesure satisfaisante en partant d'une loi qui laisse à désirer.

• (1530)

Mon honorable ami de Matane (M. De Bané) a parlé de problèmes dans le cas de la disposition sur la propagande haineuse. Il se demande, comme moi d'ailleurs, pourquoi on a fait une exception en faveur de la radiodiffusion. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet, ainsi que sur la façon dont les contrats sont adjugés aux termes de l'article 19, je crois, et sur le fait que ce qui est du domaine privé ne devrait pas être révélé.

A mon avis, l'étude du bill dont nous sommes saisis arrive à point. Je m'étonne toujours en lisant les journaux d'un peu partout au pays qu'on nous y accuse au niveau fédéral de demeurer impassibles devant les invectives et les sévices que subit la minorité en particulier depuis quelques années. Il est donc temps pour la Chambre de prendre conscience du rôle qu'elle peut jouer, de prouver qu'elle s'intéresse au problème et qu'elle s'en soucie. C'est pourquoi, même si je semble peut-être m'éloigner un peu du sujet du bill, monsieur l'Orateur, vous comprendrez pourquoi je tiens dans le temps bien court dont je dispose à exprimer certaines idées au sujet de ce qui se produit aujourd'hui au Canada et sur l'idée que je me fais de notre pays.

Depuis que je suis député, j'ai eu de nombreuses occasions de parcourir le pays dans toute son étendue. Cela m'a permis de sentir constamment la grandeur de notre pays, non pas tant en termes de superficie qu'en termes d'une façon de vivre, qui est le fruit du talent et des cultures des peuples aux origines différentes.

Nous, Canadiens, nous sentons écrasés par la tâche énorme qui nous attend. Nous savons tous que le Canada occupe la partie septentrionale du continent nord-américain, dont le territoire constitue un des réservoirs les plus riches au monde. Nous nous devons tout d'abord d'en garder la possession et en second lieu d'en faire profiter l'humanité. C'est le défi qu'ont à relever tous les Canadiens, sans distinction de race, de religion ni de couleur. Le défi a des implications énormes et pour le relever, chacun attend, des autres, compréhension et bonne volonté et du gouvernement, des politiques éclairées.

Nous sommes un pays d'environ 22 millions d'habitants qui ont une culture, des origines et une histoire différentes, mais qui tous ensemble, travaillent pour un objectif commun, un Canada grand et uni, où l'égalité des chances permettra à chacun d'avoir accès à la richesse du pays. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que les hommes d'État, les politiciens et les économistes ne jouent qu'un rôle secondaire dans la poursuite de cet objectif. Ce sont les Canadiens qui feront la grandeur ou la perte de leur pays. Qui sont-ils ces Canadiens? Je pense aux propos d'un juge de la citoyenneté, qui a dit un jour:

Ce pays a grandi grâce au dévouement et aux sacrifices de gens d'origines, d'histoire et de traditions différentes. Ce pays a permis à tous de vivre, de prospérer et d'avoir leur part de la richesse commune. Le Canada a été une terre d'accueil pour toutes ces différentes cultures et en a fait un héritage commun, d'un océan à l'autre. Ce riche héritage vous appartient, comme il m'appartient, parce que nous sommes tous des Canadiens.